Demande d'autorisation de survol du Parc national des Ecrins

à adresser par courrier électronique 5 jours francs avant la date du survol : **autorisation@ecrins-parcnational.fr**

Demandeur (société hélicoptère)	**Hélimax / SAF**	**06.22.81.23.25**
Aéronef (type couleur immatriculation)	**AS 350 B3 Ecureuil F-GZSH**	
Bénéficiaire (nom + téléphone)	**Gardien refuge/PNE/IGE et INRAE Grenoble**	

Date des rotations	Aire de départ	Aire d'arrivée	Nombre de rotations pour			Description des rotations
			Ravitaillement	Travaux – équipements	Transport Passagers	
29/03/21	Pelvoux	Refuge des Ecrins	3		1	gardien blessé au péroné + une partie des glaciologues (le reste de l'équipe montant à pied)
						COPIE SECTEUR BRIANCONNAIS/VALLOUISE

Prescriptions réglementaires (modalité 19 de la charte du Parc national des Ecrins) :

☐ Compte rendu obligatoire par émail (sous 5 jours) : indiquez le numéro d'autorisation et détaillez les survols réalisés

Toute modification de cette autorisation (date de vol, rotations, etc.) est subordonnée à l'accord du Parc national

Autorisation ☒ accordée ☐ refusée

N° **108 / 2021**

Suivi par : Corine Bourgeois

à Gap, le **15/03 / 2021**

Le Directeur,

Le Directeur,

Pierre COMMENVILLE